



IN THE BUSINESS OF YOUR SUCCESS™

PÉGASE ENTREPRISES

Gestion de la paie et du personnel pour les PME



Une offre de services complète,
sécurisée et 100 % dématérialisée



Avec Pégase Entreprises, les PME en ont toujours plus !



Pégase Entreprises est une **offre de services destinée aux PME** qui souhaitent bénéficier de l'expertise du groupe ADP, spécialiste des services pour la gestion de la paie et des ressources humaines.

Ainsi, si vous souhaitez confier la paie à un expert, fiabiliser la gestion de vos charges sociales, tirer parti des dispositions légales et conventionnelles, n'attendez plus : choisissez Pégase Entreprises, la solution 100 % web !



de sécurité pour votre paie

ADP prend en charge la paie et l'administration du personnel :

- contrôle et qualification de vos données ;
- paramétrage et maintenance de vos règles de paie ;
- gestion des événements salariés et production des attestations ;
- contrôle et validation de votre prestation paie et déclarations sociales...

Qu'est-ce que cela apporte à mon entreprise ?

- > je bénéficie d'une paie juste et à l'heure ;
- > je me libère du contrôle de la paie et des déclarations sociales ;
- > les risques de contentieux sont supprimés.



de tranquillité pour vos déclarations

ADP s'occupe des déclarations sociales et fiabilise la gestion de vos charges sociales :

- audit des calculs de rémunération et de charges du personnel ;
- gestion des déclarations sociales en conformité avec la paie et dans le respect des délais ;
- mise à disposition d'états de contrôle et de suivi de toutes vos déclarations...

Qu'est-ce que cela apporte à mon entreprise ?

- > je paie mes charges en toute sérénité ;
- > je suis plus tranquille en fin de mois et en fin d'année ;
- > j'assure la conformité de mes déclarations en m'appuyant sur un expert.



de maîtrise pour votre reporting social et financier

ADP met à votre disposition des indicateurs nécessaires à vos prévisions et arbitrages :

- un tableau de bord mensuel par grands postes de gestion ;
- un état prévisionnel de vos dépenses de personnel ;
- un récapitulatif mensuel de vos informations de paie...

Qu'est-ce que cela apporte à mon entreprise ?

- > je dispose des données du personnel fiables pour réaliser des projections ou prendre des décisions ;
- > je partage ces informations avec ma direction générale et les tiers de confiance (banques, experts-comptables) ;
- > j'anticipe aisément mes sorties de trésorerie.



d'accompagnement en droit social

ADP vous aide dans la maîtrise de l'environnement juridique de la paie :

- un service continu de veille légale et conventionnelle ;
- une assistance illimitée d'experts en droit social ;
- une formalisation des procédures légales à mettre en œuvre...

Qu'est-ce que cela apporte à mon entreprise ?

- > je dispose d'une information juridique actualisée ;
- > j'applique avec assurance les règles de droit social ;
- > je gagne du temps, je n'ai plus à faire de recherches moi-même.



de sérénité dans le paiement des salaires et des cotisations sociales

ADP Gestion des paiements, agréé par la Banque de France, prend en charge le paiement des salaires, des traitements spécifiques et des cotisations sociales en EDI.

- ADP vous communique les montants à payer après que vous avez validé la prestation de paie ;
- les montants dus sont mensualisés et débités du compte de votre société deux jours avant que les salariés soient payés ;
- ADP effectue les paiements aux échéances.

Qu'est-ce que cela apporte à mon entreprise ?

- > quelles que soient vos contraintes (congrés, départ, maladie...), les salariés et les cotisations sociales sont payés en toute sécurité ;
- > vous simplifiez vos paiements : les règlements sont réalisés en un seul paiement (suppression de la double signature, de l'état de virement, de la lettre de débit) ;
- > transférez votre risque de pénalités de retard, et ce sans plafond*.

* Prise en charge des éventuelles pénalités liées à un manquement d'ADP dans la réalisation des paiements.

Des bénéfices concrets pour votre entreprise !



de conformité !

Avec Pégase Entreprises, plus rien n'est laissé au hasard ! ADP s'engage et garantit :

- la conformité légale et conventionnelle ;
- les délais et la continuité de service ;
- la fiabilisation des charges sociales ;
- l'optimisation de la gestion administrative ;
- la maîtrise de la gestion du personnel.



d'efficacité !

Pégase Entreprises, c'est une offre de services 100 % dématérialisée et sécurisée :

- un accès à l'expertise métier paie ;
- un portail Internet ;
- un coût adapté au nombre de salariés ;
- une transmission simple et rapide des informations ;
- des documents de paie en ligne.

100 % Web, 100 % services !



Pégase Entreprises vous permet de transmettre les informations de paie en toute sécurité grâce à un portail Web convivial, simple et adapté à votre PME.

Vous bénéficiez :

- d'une transmission rapide des informations de paie ;
- d'une messagerie intégrée ;
- d'un formulaire adapté à chaque situation rencontrée dans la gestion de la paie ;
- d'un espace de consultation de vos bulletins de paie, déclarations sociales et attestations salariés...

Chaque mois, vous renseignez uniquement les informations de paie qui ont évolué et les absences dans le calendrier prévu à cet effet. Vos données sont intégrées, contrôlées et qualifiées par les experts d'ADP dans votre règlementaire de paie.

Vous pouvez ainsi vous consacrer pleinement à votre cœur de métier et éviter tout risque en termes de paie et de respect de vos obligations sociales !

Des experts à vos côtés !

Client ADP

- ✓ transmet les informations et renseigne les formulaires ;
- ✓ édite les bulletins de paie ;
- ✓ consulte les tableaux de bord et la messagerie ;
- ✓ pose des questions de droit social.



Pégase Entreprises



Service clients ADP

Conseiller clientèle

- réceptionne les données ;
- valide et qualifie les données ;
- informe et assiste ;
- gère les processus de paie ;
- contrôle la paie et les déclarations sociales ;
- met à disposition la prestation.

Expert juridique

- informe et accompagne ;
- justifie les réponses.

Support ADP

- service juridique ;
- service technique ;
- service de recherche et de développement ;
- service sécurité informatique ;
- experts métiers.

Les engagements d'ADP auprès des PME



Respect des délais

- la mise en place du service en 40 jours ;
- la mise à disposition des bulletins de paie et des déclarations sous 2 jours ;
- les attestations salariés disponibles entre 4 et 8 heures...

Qualité des services

- une mise à jour mensuelle de vos règles de paie au regard de la loi et de la convention collective ;
- une assistance illimitée pour vos questions de droit social ;
- une surveillance 24 h/24 et 7 j/7 des accès au portail...

Continuité de service

- une équipe de gestionnaires de paie à votre service ;
- une disponibilité du portail 24 h/24 et 7 j/7 ;
- une conservation des documents de paie pendant 3 ans...



IN THE BUSINESS OF YOUR SUCCESS™

ADP, spécialiste des services pour la gestion de la paie et des ressources humaines

ADP prend en charge tout ou partie des tâches du département des Ressources humaines des entreprises. Ses offres de services couvrent les domaines de la gestion de la paie et de l'administration du personnel, de la gestion des temps et activités, de la formation professionnelle, de la gestion des compétences, de la gestion du recrutement, du reporting social et du décisionnel RH.

Fort de plus de 35 ans d'expertise métier en France, ADP accompagne les entreprises au quotidien dans l'application des bonnes pratiques RH, de l'exploitation à l'assistance fonctionnelle en passant par le suivi légal. ADP propose des prestations d'audit, de conseil, de formation et de conduite du changement garantissant à ses clients le succès de leurs projets.

ADP s'adresse à des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, quelle que soit leur implantation, locale, nationale ou internationale. En France, le groupe compte 2 260 personnes réparties dans 11 pôles régionaux pour servir 10 300 clients représentant 2,5 millions de salariés.

Agences de Paris

31, avenue Jules Quentin
92016 Nanterre Cedex
Fax : 01 55 63 50 38

10-12, rue de Paris
78231 Le Pecq
Fax : 01 55 63 57 07

3, parc Saint-Laurent
Immeuble Ottawa
54, route de Sartrouville
78232 Le Pecq
Fax : 01 61 07 16 99

5, avenue
du Général de Gaulle
91090 Lisses
Fax : 01 60 86 28 63

Agence de Bordeaux

Europarc
2, rue Gustave Hertz
BP 74 - 33603 Pessac Cedex
Fax : 05 57 89 13 45

Agence de Caen

12, avenue de Cambridge
ZAC du Citis - BP 70026
14201 Hérouville-Saint-Clair
Cedex
Fax : 02 31 83 06 19

Agence de Grenoble

7, rue Roland Garros
Mini-Parc Alpes-Congrès
38320 Eybens
Fax : 04 76 62 49 70

Agence de Lille

Allée de la Marque
Centre d'affaires du Molinel
59447 Wasquehal Cedex
Fax : 03 20 25 66 79

Agence de Lyon

7, avenue Charles de Gaulle
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Fax : 04 78 83 31 13

Agence de Marseille

33, avenue de Hambourg
BP 256
13269 Marseille Cedex 08
Fax : 04 91 16 52 01

Agences de Nantes

2, passage des Alizés
BP 80337
44473 Carquefou Cedex
Fax : 02 40 25 18 23

32, rue de Coulongé
BP 60646
44306 Nantes Cedex
Fax : 02 51 13 86 94

Agence de Rouen

16, rue Jacques Monod
BP 212
76130 Mont-Saint-Aignan
Cedex
Fax : 02 35 59 75 01

Agence de Strasbourg

9, rue Jacob Mayer
67200 Strasbourg
Fax : 03 88 29 77 29

Agence de Toulouse

Bâtiment Euclide
17, avenue Didier Daurat
BP 144
31702 Blagnac
Fax : 05 34 55 00 63

**Pour tout renseignement
sur la solution Pégase Entreprises :**

Service commercial :

N° Indigo 0 825 825 436

Internet :

www.kiosquepme.com

